

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 774**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Production graphique

Nouvel intitulé : Réalisation de produits imprimés et plurimédia ; option A Produits graphiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°12	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel production graphique est un professionnel hautement qualifié participant à l'élaboration, à la gestion et à la mise en forme graphique des contenus éditoriaux. Il réalise des documents sous forme de données numériques dans les conditions de production requises pour l'obtention de la forme imprimante.

Il exerce son activité de façon autonome au sein d'une équipe, sous la responsabilité d'un agent de maîtrise et dans le respect des procédures.

Il est capable de s'adapter à l'évolution des procédés et des techniques. Il a vocation à exercer des fonctions mettant en œuvre des aptitudes aux relations humaines.

Le champ technologique dans lequel il intervient, avec la nouvelle convergence du multimedia, impose la généralisation du processus de numérisation et de dématérialisation du document, quelle que soit la finalité de celui-ci. Il doit posséder une bonne connaissance de la chaîne graphique.

- Participation à la conception technique de la maquette.
- Traitement et gestion des données informatiques.
- Traitement et mise en forme du texte, des illustrations et de l'image.
- Finalisation sécurisation et transmission des données.
- Contrôle qualité du produit.
- Maintenance et approvisionnement.
- Organisation et gestion de la production.
- Animation et communication.
- Hygiène sécurité environnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toute entreprise du secteur des industries de la communication graphique (studio graphique, agence de publicité, maison d'édition, atelier de photogravure, laboratoire photographique imprimerie, service d'impression intégré dans les entreprises). Son emploi s'appuie essentiellement sur une utilisation permanente de l'outil informatique au sein d'une équipe dans un atelier ou un studio.

Préparateur de la forme imprimante. Opérateur de composition
Photogaveur

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1306 : Prépresse

E1305 : Préparation et correction en édition et presse

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'un processus de fabrication
- Étude d'une situation de production
- Intégration des contraintes du milieu professionnel
- Préparation des éléments nécessaires à la production d'une mise en page
- Traitement et mise en forme du texte, des illustrations et des image
- Finalisation et transmission de la production
- Économie-gestion

- Prévention-santé-environnement
- Langue vivante étrangère
- Français
- Histoire-géographie-Enseignement moral et civique
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Éducation physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Après un parcours de formation continue	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat de professionnalisation	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Par candidature individuelle	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Articles D.337-51 à D337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16/05/03

Arrêté du 12 mars 2014 portant abrogation de la spécialité Production graphique de baccalauréat professionnel. Dernière session d'examen : 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Bac pro Industries graphiques (production de la forme imprimante)

Certification suivante : Réalisation de produits imprimés et plurimédia ; option A Produits graphiques